



COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

1^{er} décembre 2011 – 18h00

Locaux Communauté de communes de l'Isle Crémieu à Villemoirieu

Ordre du jour

1^{ère} partie : CDRA de 18h à 19h

a- CDRA

- Demande de subvention – action 2-4 Rédaction des textes signalétique petit patrimoine
- Demande de subvention – action 7-2 Convention AGEDEN – année 2012
- Etude mobilité : point sur l'agence de mobilité
- Budget CDRA : décision modificative
- Tableau de bord CDRA
- Point CLD
- Questions diverses

2^{ème} partie: SYMBORD de 19h à 20h

Approbation du compte-rendu du Conseil syndical du 16/06/11

b- SCoT

- Evaluation du contenu du SCoT (Grenelle 2 et DAC)
- RNS 2011 : retour sur les 2 journées
- Tableau de bord SCoT

c- Syndicat Mixte

- Communication : dialogue compétitif
- Tableau de bord Syndicat Mixte
- Proposition calendrier réunions 1^{er} semestre 2012

d- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h10

1ère PARTIE : CDRA

Présents : Messieurs, ALLENDRIEU Jean, ANDLAUER Michel, ANDREU Jean-Louis, BLERIOT Georges, BONNARD Olivier, BRENIER Jean-Yves, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, CHEVROT Gilbert, DESCAMPS Gil, GENTIL Yves, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, HOTE Daniel, LAJOIE Michel, MARTIN Jean-Louis, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, RAY Albert, RIVAL Christian, TOURNIER Marcel, ZAMBERNARDI Jacques.

Pouvoirs : Monsieur BUHAGIAR donne pouvoir à Monsieur CHAMPIER, Monsieur LOUVET donne pouvoir à Monsieur GIROUD, Monsieur DAVRIEUX donne pouvoir à Monsieur CHEVROT.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur GINDRE est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

Inscription des questions diverses CDRA :

Pas de questions diverses

a- CDRA

1. Demande de subvention – Action 2-4 – Rédaction des textes pour signalétique petit patrimoine

Suite à l'inventaire du petit patrimoine réalisé sur les 42 communes du CDRA, les premiers dossiers concernant les travaux de restauration ont été déposés lors du Comité de pilotage du 05/09/11. D'autres dossiers seront déposés lors des comités de pilotage futurs.

Les éléments restaurés seront par la suite valorisés afin de fournir aux visiteurs et à la population locale des explications sur le patrimoine et les savoir-faire locaux. La première valorisation portera sur des panneaux explicatifs. Une charte graphique sera choisie fin novembre (maîtrise d'ouvrage SYMBORD). Un prestataire doit être retenu pour la rédaction des textes qui seront utilisés dans le cadre de cette valorisation.

Montant estimatif : 7 000 €

Subventions : Région Rhône-Alpes : 50% - Conseil Général de l'Isère : 25%.

Le Conseil syndical a délibéré afin d'autoriser le Président à solliciter la subvention de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de l'Isère.

Objet : Demande de subvention - Budget CDRA - action 2-4 - Rédaction des textes pour la signalétique du petit patrimoine

Dans le cadre du CDRA 2, le Syndicat Mixte anime le volet tourisme et patrimoine.

Suite à l'inventaire du petit patrimoine réalisé sur les 42 communes du CDRA, les premiers dossiers concernant les travaux de restauration ont été déposés lors du Comité de pilotage du 05/09/11. D'autres dossiers seront déposés lors des comités de pilotage futurs.

Les éléments restaurés seront par la suite valorisés afin de fournir aux visiteurs et à la population locale des explications sur le patrimoine et les savoir-faire locaux. La première valorisation portera sur des panneaux explicatifs. Une charte graphique sera choisie fin novembre 2011 (maîtrise d'ouvrage SYMBORD). Un prestataire doit être retenu pour la rédaction des textes qui seront utilisés dans le cadre de cette valorisation.

Le projet estimé à 7 000 euros est subventionné par le Conseil Régional (50%) et le Conseil Général de l'Isère (25%).

Le Conseil syndical doit délibérer afin d'autoriser le Président à solliciter les subventions de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de l'Isère.

Après délibération, le Conseil syndical,

DECIDE

- de valider la demande de subvention pour la rédaction des textes pour la signalétique du petit patrimoine
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes (Conseil Régional 50% - Conseil Général de l'Isère 25%) et à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉ : à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

2. Demande de subvention – Action 7-2 – Convention AGEDEN information énergie – Année 2012

La convention AGEDEN comprend 4 grands types d'actions (Sensibiliser et mobiliser, Informer, Accompagner et Réaliser, Evaluer et coordonner).

Ces actions sont déclinées par année et font l'objet d'un bilan en fin d'année et d'ajustements si nécessaires.

Le bureau syndical du 18 octobre 2011 avait validé le bilan de l'année 2011.

Un recadrage avait été demandé par la Communauté de Communes du Pays des Couleurs pour une meilleure efficacité du dispositif.

Les conseillers syndicaux ont validé le principe des actions de cette convention pour l'année 2012.

Cette année 2012 devrait renforcer :

- le volet interventions en milieu scolaire (écoles primaires classes de CM1/CM2) car le budget proposé sera multiplié par 2
- le volet accompagnement des collectivités qui sera multiplié par 2
- l'accompagnement des artisans et commerçants dans le cadre du FISAC pour les sensibiliser aux économies d'énergie (demande de la Communauté de Communes Isle Crémieu)

Un défi « Familles à Energie Positive » (national et régional) est également proposé : il s'agit d'un jeu concours pour sensibiliser les familles aux économies d'énergies.

Les permanences ont été supprimées, les portes ouvertes ont été réduites.

Il a été rappelé que les montants inscrits ne sont pas forcément facturés, surtout si la prestation n'a pas eu lieu.

Le montant de la convention AGEDEN pour l'année 2012 n'est pas fixé, il est proposé à hauteur de 37 085 €.

Hors séance :

Le montant de l'action a fait l'objet d'un arbitrage par le Comité de pilotage CDRA du 5 décembre 2011 qui a souhaité reporter la validation de cette action au 1^{er} trimestre 2012, un recadrage de la mission étant nécessaire auprès de l'AGEDEN.

La délibération prise par le Conseil syndical n'est qu'une formalité afin de ne pas bloquer le dossier lorsque le comité de pilotage aura statué.

Objet : Demande de subvention – Budget CDRA – Action 7-2 – Convention AGEDEN Information Energie – Année 2012

La convention entre l'AGEDEN et le SYMBORD pour les 5 ans du CDRA a été signée le 28 septembre 2009. Pour rappel, elle comprend 4 grands types d'actions : Sensibiliser et mobiliser, Informer, Accompagner et Réaliser, Evaluer et coordonner

Ces actions sont déclinées par année et font l'objet d'un bilan en fin d'année et d'ajustements si nécessaires.

Le budget total prévisionnel de l'action est de 37 085 € pour l'année 2012. Les financements sont de 80 % (40 % Région et 40% Département par le CDRA).

Le montant restant à la charge du SYMBORD pour l'année 2012 est prévu dans la cotisation annuelle CDRA.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical **DECIDE**

- de valider le principe des actions de cette convention pour l'année 2012
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de la convention correspondante dans la mesure où les marchés lancés respectent les budgets alloués.
 - signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette action
 - solliciter les subventions correspondantes

ADOPTÉ : à 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

3. Etude mobilité : point sur l'agence de mobilité

Les informations suivantes avaient été données lors du bureau syndical du 18 octobre 2011.

Rappel des enjeux de l'étude :

- Comité de pilotage de l'étude tenu à Bourgoin le 06/10/2011 en présence des élus des 3 CDRA, de la Région, du Conseil Général de l'Isère et de la CAPI
- Validation de la proposition de plan d'actions avec 2 axes majeurs : Covoiturage et Modes doux
- Proposition de création d'une agence de mobilité avec 3 postes pour mettre en œuvre le plan d'actions sur 3 ans 2012-2014
- Budget 323 000 €
- Financement : Région 78 000 € - Département 69 000 € - Symbord 51 000 € - Autres 125 000 €

L'agence de mobilité :

- Le budget de 323 000 € est réparti environ 50/50 sur les charges salariales et la communication/animation de l'agence.
- La clé de répartition du coût n'est pas encore définie entre les 3 territoires (par tiers ou en fonction de la population). La participation du Syndicat Mixte sera effectuée via les montants non utilisés sur les actions transversales du CDRA, ce qui permettra de ne pas augmenter les cotisations.
- Une gouvernance autour de l'agence de mobilité doit être mise en place avec la **mobilisation d'un maximum d'élus** des différents territoires.
- La localisation de l'agence de mobilité n'est pas encore décidée.

Il est important de bien communiquer et informer les élus sur les conclusions de l'étude. Le SYMBORD est à la disposition des communautés de communes pour expliquer les choix du bureau d'études et du comité de pilotage.

L'étude réalisée par INDDIGO Altermodal est d'une excellente qualité et irréprochable. Cette étude déplacements, au titre des 3 CDRA et des 2 SCOT, sert à la restitution dans le groupe de travail mis en place par le Préfet de région sur la problématique des déplacements.

Le dernier comité de pilotage de l'étude s'est déroulé le 5 décembre à La Tour du Pin. Les référents du territoire (Adolphe MOLINA et Serge MENUET) doivent être porteurs d'une position commune du territoire validée par les collectivités adhérentes au CDRA. Ce comité de pilotage a validé le catalogue des actions pour les années 2012 à 2014 et la mise en place de l'agence de mobilité.

4. Tableau de bord CDRA

Ordre du jour du Comité de pilotage CDRA du 5 septembre 2011

1. Point sur l'avenant CDRA

Il s'agit du dossier le plus important de l'année 2012 : des réflexions sont en cours sur les 2 Communautés de Communes pour la mise en route de l'avenant.

Des réponses sont attendues de la Région Rhône-Alpes.

2. Point sur les études en cours :

- Patrimoine

- Mobilité Nord Isère
- Démarche Créafil (regroupement de toutes les initiatives sur les 3 territoires de CDRA pour une porte d'entrée unique) : actuellement aucun frais et en attente des conclusions de la Région Rhône-Alpes.

Dossiers engagés (5 septembre 2011)

2-4 Restauration du petit patrimoine local	Commune de Leyrieu
2-4 Restauration du petit patrimoine local	Commune de Crémieu
2-4 Restauration du petit patrimoine local	Commune de Morestel
2-4 Restauration du petit patrimoine local	Commune de Moras
2-4 Création d'une charte graphique	SYMBORD
6-1 Suite étude mobilité	SYMBORD
13-2 Site archéologique du Vernai	Commune de St-Romain-de-J
13-3 Chasse aux Trésors Vallée Bleue	Commune de Montalieu-V
17-2 Faites des Arts 2011	Petit Théâtre de Chavanoz
17-2 Festival Isle en scène 2011	CC Isle Crémieu

Décisions du bureau syndical

- Bureau syndical du 18 octobre 2011 :
 - Délibération sur l'action 6-1 études complémentaires mobilité (demande de subvention)
 - Délibération sur l'action 2-4 charte graphique patrimoine (demande de subvention)

5. Point CLD (Conseil Local de Développement)

Rappel :

- Organisation obligatoire d'un CLD sur un territoire de CDRA pour associer la société civile à la vie du contrat
- Dissolution de l'association CLD le 21/04/2011
- Reprise par le Syndicat Mixte depuis le 01/09/11
- Recrutement de l'animatrice du CLD
- Claire DELORME est en poste depuis le 1er septembre 2011 à mi-temps (lundi – mardi – 1 mercredi sur 2).

Ses missions actuelles sont :

- l'animation du Conseil Local de Développement
- le rapprochement écoles/entreprises qui sera mis en veille cette année.

Afin de relancer l'animation du CLD, une Assemblée plénière a eu lieu le mardi 29 novembre 2011 à partir de 18h dans la salle de conférence de la Maison de Territoire du Haut Rhône Dauphinois du Conseil Général de l'Isère à Crémieu.

Lors de cette assemblée plénière, des thématiques ont été proposées afin de structurer les discours (nombreuses représentativités différentes comme des enseignants, des agriculteurs, ...).

Le Président et le bureau du CLD n'ont pas pu être élus car près de 30 personnes se sont portées volontaires pour faire partie du bureau alors que celui-ci ne prévoit que 15 membres (voir règlement intérieur du CLD).

Les deux délibérations prévues à l'ordre du jour sont donc retirées et seront proposées lors d'un prochain conseil syndical.

Hors séance :

Cette élection a été reportée au mardi 13 décembre 2011, à 18h dans les locaux du LEAP à Villemoirieu.

Lors de cette assemblée plénière, un bureau de 16 membres a pu être constitué ainsi qu'un conseil de gouvernance. Le Président du CLD a été élu. Il s'agit de Pascal N'KAOUA.

Des informations complémentaires seront données lors du prochain conseil syndical (prévu le 2 février 2012).

Le site du CLD www.boucledurhone-cld.com est également consultable.

6. Budget CDRA : décision modificative

Les membres du bureau syndical ont été informés le 18 octobre 2011, qu'une décision modificative sur le budget annexe CDRA était nécessaire.

En effet, le recrutement de l'animatrice du CLD n'étant pas prévu lors de l'élaboration du budget primitif 2011, il est nécessaire de transférer des crédits pour assurer le versement de son salaire.

Ainsi, 6 200 € sont pris sur les charges de gestion courante et transférés sur les charges de personnel.

Objet : Budget annexe CDRA du Syndicat Mixte Boucle du Rhône en Dauphiné : décision modificative pour la régularisation des crédits budgétaires affectés aux charges de personnel

Le Président signale que les crédits budgétaires prévus pour les charges de personnel pour l'année 2011 sont insuffisants, pour le budget annexe CDRA, en raison du recrutement de l'animatrice du CLD.

Il convient de faire un mouvement de crédit pour rectifier le dit- budget.

Ainsi, en dépenses de fonctionnement, le compte 6532 du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) est débité de la somme de 6200 € pour la créditer sur le compte 64131 du chapitre 012 (charges de personnel).

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

DECIDE

D'autoriser le président à effectuer cette décision modificative et à signer tout document nécessaire.

ADOPTÉ : à 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Monsieur MENUET clôt la première partie de la séance à 18h55.

2^{ème} PARTIE : SYMBORD

Présents : Messieurs, ALLENDRIEU Jean, ANDLAUER Michel, ANDREU Jean-Louis, BLERIOT Georges, BONNARD Olivier, BRENIER Jean-Yves, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, CHEVROT Gilbert, DESCAMPS Gil, GENTIL Yves, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, HOTE Daniel, LAJOIE Michel, MARTIN Jean-Louis, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, RAY Albert, RIVAL Christian, TOURNIER Marcel, ZAMBERNARDI Jacques.

Suppléants : Monsieur DURAND Stéphane pour Madame ROUX.

Pouvoirs : Monsieur BUHAGIAR donne pouvoir à Monsieur CHAMPIER, Monsieur LOUVET donne pouvoir à Monsieur GIROUD, Monsieur DAVRIEUX donne pouvoir à Monsieur CHEVROT, Monsieur PAVIET-SALOMON donne pouvoir à Monsieur DURAND.

Monsieur MENUET ouvre la deuxième partie de la séance à 19h05.

Inscription des questions diverses SYMBORD :

Pas de questions diverses.

Approbation du compte-rendu :

Le Compte-rendu du Conseil syndical du 16 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

b- SCoT

7. Point sur l'évaluation du contenu du SCOT

Rappel du contexte :

Le contexte réglementaire des SCoT change (loi Grenelle 2 et nouvelle loi portant sur l'urbanisme commercial). En 2017, les SCoT devront tous être « grenellisés ».

Notre démarche :

Le groupement des bureaux d'études ECOVIA/OPERA travaille sur l'évaluation du contenu de notre SCoT par rapport au référentiel du Grenelle 2 et à la nouvelle loi sur l'urbanisme commercial.

Une première analyse de notre SCoT a été réalisée et a permis la mise en exergue du delta entre notre SCoT et un SCoT grenelle.

Un atelier de travail va bientôt être organisé pour approfondir ensemble cette analyse. Une vingtaine d'élus sera conviée. Ils seront à désigner dans chaque Communauté de Communes et à Tignieu-Jamezieu, ils doivent être les plus représentatifs du Conseil syndical.

Un conseil syndical permettra à l'ensemble des élus de prendre connaissance de l'analyse et des orientations proposées par le groupe de travail et un débat permettra d'entériner les choix des élus en matière de grenellisation et d'aménagement commercial.

Les propositions sont faites par le bureau d'études avec des mises en garde et des évaluations de risques, mais c'est aux élus de définir le curseur qu'ils placeront sur chaque thème (permettra de définir les degrés de précision et de qualité).

Débat :

Question : Si notre SCOT est grenellisé, les PLU devront tous être révisés pour être compatibles avec ce « SCOT 2 » ?

Réponse : les PLU en cours de révision doivent devenir « grenelle » et ceux, déjà approuvés, devront être « grenellisés » d'ici à 2017, que le SCOT soit « grenelle » ou pas car la loi s'applique aussi aux PLU.

8. Rencontres Nationales des SCOT 2011

Restitution des Rencontres Nationales des SCOT qui se sont tenues le 30 juin et le 1^{er} juillet 2011 à Lyon (présentation faite en bureau syndical du 18 octobre 2011) :

Petit rappel :

- Organisation : les 12 syndicats mixtes de l'inter-Scot Lyonnais, la Fédération Nationale des SCoT, avec l'appui de l'agence d'urbanisme de Lyon.
- Participation : environ 700 personnes dont 40% de SCoT.
- Contexte : Les SCoT sont
 - de plus en plus nombreux (110) à être en phase d'application,
 - confrontés au double défi de leur mise en œuvre et de leur « grenellisation » d'ici 2017,
 - dans un contexte législatif et réglementaire pas encore stabilisé puisque le flou règne encore sur la nouvelle compétence en matière d'urbanisme commercial.

Souhaitant contribuer à cerner les nouveaux enjeux, les RNS ont été construites sur la base d'une série de tables rondes mêlant élus et techniciens de SCoT mais aussi acteurs extérieurs de la promotion-construction, de la grande distribution...

Les thèmes traités étaient les suivants :

- **Quelle stratégie de gouvernance pour les SCoT dans un contexte territorial et législatif mouvant?**

Contexte législatif et territorial mouvant :

Le SCoT est avant tout l'expression d'un projet politique de territoire et doit rester un outil souple. Son degré de précision doit dépendre de la volonté locale des élus, pas d'un cadre réglementaire rigide.

C'est le message qu'ont délivré les élus, soulignant le risque d'une dérive vers un document trop prescriptif qui serait une négation du principe de subsidiarité et s'exposerait à un fort contentieux le rendant au final inopérant.

Gouvernance : Avec, entre autre, l'exemple de l'interscot Lyonnais, les élus ont insisté sur

- l'importance de la construction d'une stratégie partenariale à l'échelle des SCoT mais aussi des aires urbaines et métropolitaines en dépassant les oppositions urbain-rural.
- un besoin de dialogue apaisé entre territoires mais également entre syndicats mixtes, maîtres d'ouvrage et agences d'urbanisme maîtres d'œuvre.

- **La maîtrise de l'étalement urbain : Comment concilier cet impératif et le logement des accédants modestes ?**

- un sujet majeur pour les futurs SCoT Grenelle.
- une réalité qui interpelle les élus de SCoT qui ont la charge de planifier un modèle urbain moins consommateur d'espace, accessible aux revenus modestes, mais également d'en échafauder le modèle économique.
- les représentants des professionnels de la promotion-construction présents ont été clairs : faire la ville sur la ville à grande échelle est complexe compte tenu des coûts trop élevés et des risques de contentieux..., la maison individuelle hors lotissement, qui représente 50% de la production annuelle de logement, semble avoir de beaux jours devant elle...
- les élus de SCoT estiment qu'un important investissement des pouvoirs public en faveur de l'émergence d'opérations d'ensemble peut inverser la tendance.

C'est en tout cas l'un des objectifs que fixe le législateur aux rédacteurs de SCoT Grenelle, via l'obligation de déterminer des « objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

- **Comment relever le défi de l'urbanisme commercial ?**

- Confrontation de la vision de deux directeurs du développement de grands groupes de distribution d'envergure internationale et celle d'élus de SCoT, de chambres consulaires et de l'Etat.

- La loi ENE donne la main au SCoT en matière d'urbanisme commercial, mais ni les professionnels de l'urbanisme ni les élus locaux n'ont une vision claire de leurs marges de manœuvre en la matière,
- Pour sécuriser l'écriture de leur futur Document d'Aménagement Commercial, les élus doivent :
 - cerner précisément les limites du contenu d'un projet de DAC clair et argumenté. A défaut le risque contentieux est extrême.
 - Faire face à la tentation, liée à ce contexte, de faire des orientations commerciales a minima.

Les professionnels présents (groupe Auchan et Casino) désireux de tempérer les inquiétudes des élus, ont revendiqué des opérations « vertes » et des équipes techniques comportant désormais des urbanistes qualifiés.

Les prochaines Rencontres Nationales des SCOT se dérouleront à Nantes en juin 2012.

9. Informations sur le SCOT

Afin de suivre l'avancement des différentes procédures d'aménagement engagées par les communes du territoire et les différents partenaires, un tableau de bord annuel a été mis en place.

- Aucun avis rendu sur des PLU arrêtés
- Une réunion avant approbation à Panossas (22/11/11)
- 16 réunions PPA :
 - PLU Sermerieu (05/07/11)
 - PLU Saint-Romain de Jalionas (07/07/11, 21/07/11, 29/08/11, 22/09/11)
 - PLU Le Bouchage (08/07/11)
 - PLU Creys-Mépieu (12/09/11)
 - PLU Saint-Victor de Morestel (29/09/11)
 - PLU Brangues (03/10/11)
 - PLU Montalieu-Vercieu (05/10/11)
 - PLU Vertrieu (11/10/11)
 - PLU Chavanoz (14/10/11)
 - PLU Villemoirieu (20/10/11)
 - PLU Arandon (03/11/11)
 - PLU Morestel (09/11/11)
 - PLU Chamagnieu (10/11/11)
- Réunions « d'aide au démarrage » (cahier des charges, auditions BE...)
 - Saint-Sorlin de Morestel (23/06/11)
 - Charette (présentation du SCoT le 20/07/2011, audition BE 10/10/11)
- Assistance conseil aux communes :
 - Réunions étude :
 - Pôle urbain Crémieu Villemoirieu (08/09/11, 03/10/11, 27/10/11, 17/11/11)
 - Cheminement Bourbre à Chavanoz
 - Réunions de travail :
 - Ecriture, avec le CAUE, du cahier des charges sur l'écoquartier de Tignieu-Jamezyieu (réunion de présentation du cahier des charges le 25/11/11)
 - Organisation d'une visite d'écoquartier, St-Priest (29/06/11)
 - Analyse des offres (Tignieu Jamezyieu – Dizimieu – Charette)
 - S.O.C (Schéma d'Orientations Communales) à Veyrins-Thuellin (analyse des offres et auditions, juin 2011)

c- Syndicat Mixte

10. Communication

L'information a été donnée aux membres du Bureau syndical lors de la réunion du 18 octobre 2011.

Un marché à procédure adaptée sous forme de dialogue compétitif a été lancé au mois d'août dernier afin de choisir un bureau d'études qui accompagnera le Syndicat Mixte en matière de communication pendant 3 ans.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 17 octobre et 6 candidatures ont été reçues. Après analyse des offres, 3 bureaux d'études sont en cours d'audition.

La rédaction du cahier des charges est prévue pour décembre 2011. Il sera adressé aux 3 bureaux d'études auditionnés.

Après réception des offres financières, un prestataire sera retenu, probablement courant février 2012.

11. Tableau de bord Syndicat Mixte

Point sur les différents dossiers du Syndicat Mixte.

- Aucune délibération prise par le Bureau dans le cadre de sa délégation
- Décisions du Président :

Suite à la demande de plusieurs élus et suite à des problèmes techniques, l'installation téléphonique du Syndicat Mixte a été revue : l'opérateur de téléphonie a été changé pour optimiser les coûts et améliorer les performances. Nouvelles coordonnées : (fiche distribuée en séance)

LIGNES TELEPHONIQUES **Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône** **en Dauphiné**

Adresse : Maison Mestrallet 2^{ème} étage – 19 cours Baron Raverat – 38460 CREMIEU

TEL : 04.37.06.13.26 - FAX : 04.74.96.35.90

Mail : contact@symbord.fr
Site internet : www.symbord.fr

NOM	FONCTION	LIGNE DIRECTE	MOBILE	MAIL
Stéphanie MICHEL	Accueil/RH/Compta	04.37.06.13.26	-	stephanie.michel@symbord.fr
Serge MENUET	Président	09.73.31.49.50	-	presidence@symbord.fr
Nadège ABON	Chef de projet SCOT	09.73.31.49.51	07.62.57.57.22	nadege.abon@symbord.fr
Claire DELORME	Animatrice CLD	09.73.31.49.52	07.62.57.60.66	claire.delorme@symbord.fr
Nicolas RIDEAU	Animateur Tourisme, Patrimoine, Déplacements Doux	09.73.31.49.53	07.62.57.59.11	nicolas.rideau@symbord.fr
Vincent CLEUX	Animateur CDRA	09.73.31.49.54	07.62.57.60.16	vincent.cleux@symbord.fr

12. Proposition de calendrier pour les réunions du 1er semestre 2012



Les dates initialement proposées dans la note préparatoire au conseil ont été revues.

Les dates proposées ci-dessous ne feront plus l'objet de modification.

Débat d'orientations budgétaires :

- Bureau syndical : jeudi 19 janvier 2012 à 18h à la Mairie de Crémieu
- Conseil syndical : jeudi 2 février 2012 à 18h à la CCIC à Villemoirieu

Vote du budget :

- Bureau syndical : jeudi 8 mars 2012 à 18h – Lieu à définir
- Conseil syndical : jeudi 22 mars 2012 à 18h – Lieu à définir

Réunions du 2^e trimestre 2012 :

- Bureau syndical : jeudi 31 mai 2012 à 18h – Lieu à définir
- Conseil syndical : jeudi 14 juin 2012 à 18h – Lieu à définir

13. Questions diverses SYMBORD

Pas de questions diverses.

Monsieur MENUET clôt la séance à 20H00 et invite l'ensemble des élus et techniciens à partager le verre de l'amitié pour marquer la fin des travaux du conseil syndical pour l'année 2011.